

**ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR
décorés au péril de leur vie**

Affiliée à la Fédération Nationale André MAGINOT Groupement 164

SECTION DES BOUCHES-DU-RHONE

Maison du Combattant – BL N° 2

50, Boulevard de la Corderie

13007 MARSEILLE



Le Président

N° 71/DPLV/BDR du 10 Janvier 2012

à

Monsieur Georges LASSERRE
50 Bd Michelet
13008 Marseille

Objet : Port et /ou usage illégal de décoration, infractions respectivement prévues et punies par le code pénal.

Monsieur LASSERRE,

Très surpris de vous voir le 9 Janvier 2012 après midi porteur de la rosette de la Légion d'Honneur alors que vous étiez averti et sommé à plusieurs reprises de ne plus porter des décorations que vous n'avez pas obtenues.



Vous avez pendant 50 ans, trompé la confiance des autorités civiles, militaires et religieuses que vous avez côtoyées et vous attribuant le titre de Colonel de l'armée de terre issue des services spéciaux.

Pendant 50 ans vous avez profité de l'ignorance des uns et des autres et vous avez utilisé vos titres, décorations et grade que vous n'avez jamais obtenu pour vous faire une notoriété qui n'est pas de votre niveau.

Pendant 50 ans vous avez bâti un personnage digne de science fiction, étant omniprésent dans les réunions publiques et privées, manifestations patriotiques et culturelles avec les institutions, telles que les préfectures, sous-préfectures, les états-majors de quatre armées y compris la Légion étrangère et vous avez allègrement profité des cocktails des autorités de ce département.

Pendant cinquante ans, vous avez menti aux anciens combattants et vous avez profité de leur ignorance, et, ces derniers vous cooptent dans leurs conseils d'administrations dont une association sans chercher à comprendre qui vous êtes, vous propulsent même comme vice-président !

Vous avez aussi abusé en utilisant de faux titres pour vous introduire à l'école militaire d'Aix en Provence et vous vous êtes permis de faire une conférence sur les « services secrets » le 5 janvier 2010 habillé en colonel de l'armée de terre alors que vous n'avez pas eu accès au grade de capitaine : http://www.lycee-militaire-aix.fr/docs/conferences2009_2010.pdf

Omniprésent dans les manifestations nationales et locales tant devant les monuments aux morts que les rendez-vous majeurs de fêtes nationales organisées par la Mairie de Marseille et la préfecture de région – préfecture des Bouches du Rhône.

Pendant 10 ans vous m'avez fait part de vos préoccupations du monde combattant. Vous vous êtes permis de faire des rapports, des lettres de recommandation et mettre la suspicion sur les personnes dignes de confiance qui aurait pu être néfaste pour les personnes que vous avez accusé à tort.

Pendant trente ans vous avez trompé votre monde et vous vous êtes permis de circuler les rumeurs de mauvais goût sur les autorités dans l'exercice de leurs fonctions.

Cela aurait pu durer jusqu'à l'infini si vous n'aviez pas commis deux « gaffes » ; une de me donner comme consigne de «mettre de l'ordre à l'association dont j'allais prendre la présidence, alors qu'à ce moment là je n'étais pas encore pressenti ni déclaré candidat ».

La deuxième a été celle où vous m'avez félicité pour mon élection en me disant avec un culot exemplaire – enfin il va y avoir de l'ordre ! C'est à partir de ce moment là que je me suis intéressé et j'ai voulu connaître qui vous êtes puisque le président du comité de Marseilleveyre et le président de section de la société des membres de la Légion d'honneur m'ont averti que vous n'étiez pas inscrit à la section de la Légion d'Honneur !

M'adressant au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur j'ai découvert l'imposture tellement grande qui a choqué le monde combattant, cela relève de la mythomanie !

Quelques temps avant la réponse du grand Chancelier, vous avez été convoqué par le Gouverneur Militaire de Marseille et vous lui avez promis de vous mettre dans la discrétion totale à cause des rumeurs discriminatoire que vous vous êtes permis de faire circuler. A son tour le président du comité de coordination des associations des anciens combattants et victimes de guerre vous met en garde et vous demande de vous écarter du monde combattant.

Vous avez prétendu être atteint de diabète et ayant consommé du médiateur, vous êtes hospitalisé quelques semaines, mais je doute aussi car on vous a remarqué dans le quartier ou vous vivez à proximité du mien et où vous vous faites passer pour un général en 2^{ème} section puisque vous vous faites appeler « mon général » sous la petite superette de la rue Negresko !

J'ai attendu que vous sortiez de votre convalescence pour venir vous voir, ironie du sort, nous nous sommes croisés dans voie publique le 9 Janvier alors que vous portiez un manteau trois quart militaire et la rosette de la Légion d'Honneur grand modèle au point de le confondre avec le grande de commandeur !

Vous êtes à mon sens victime d'une pathologie qui relève plutôt de la psychiatrie car étant prévenu, vous continuez encore à vous promener avec la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière.

Vous êtes titulaire en revanche de deux citations qui auraient pu vous faire obtenir la Légion d'honneur mais vous n'en aviez pas fait la demande.

Compte tenu du fait que vous n'avez pas respecté les consignes relevant du code de la Légion d'honneur sur le port des décorations.

Que vous aviez menti, en disant que vous avez servi dans les services spéciaux et comme aide du camp de Georges Pompidou.

Que vous aviez menti sur l'obtention des citations avec palmes et de la Légion d'honneur avec le grade d'officier que vous avez porté depuis plus de trente ans.

Que vous n'avez pas fait partie d'une promotion de Saint – Cyr comme vous le prétendiez.

Que vous n'avez pas commandé deux compagnies de parachutistes en Mai 1968 comme vous l'aviez souvent répété.

Que vous n'avez jamais été colonel mais seulement promu au grade de Lieutenant et ce sous toutes réserves.

Qu'étant informé des infractions pénales en votre encontre, vous avez continué à arborer publiquement les insignes d'officier de la Légion d'honneur et se dire titulaire de ce même grade jusqu'au 9 Janvier 2012 à 16 H 30 ;

Je porte plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République pour les motifs suivants :

Port et /ou usage illégal de décoration, infractions respectivement prévues et punies par le code pénal et laisse le Parquet de Marseille et la grande chancellerie de la Légion d'Honneur afin que l'une et l'autre de ces autorités puissent réserver toute suite appropriée à cette affaire au regard des lois et règlements en vigueur.

Lieutenant-colonel ® Constantin LIANOS
Chevalier de la Légion d'Honneur

